



RÉGIME COMMUN D'ASSURANCE MALADIE
DES INSTITUTIONS DE L'U.E.

Ref. Ares(2017)2076583 - 22/04/2017

Décompte n° 219 page 1 de 2

Serge CRUTZEN

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

du 02/04/2017

Votre demande de type **NORMAL**

Remboursement de type **NORMAL**

N° Personnel 149217

BUREAU LIQUIDATEUR DE BRUXELLES

Référence scanner 170405.103242

N° Liste 10007448 du 21/04/2017

Date des prestations	Nature des prestations	Nbre de prestations	Montant maximal remboursable en EUR	Pays des prestations	Montant payé en devise	Montant converti en EUR	Montant remboursé par le RCAM en EUR	Montant à charge de l'assuré en EUR	Exclus de l'Article 72§3	
Serge CRUTZEN										
09/03/2017	520-Produits pharmaceutiques	1		B	25,64 EUR	25,64	21,79	3,85	0,00	
21/03/2017	500-Consult./visite omnipraticien	1	35,00	B	29,00 EUR	29,00	24,65	4,35	0,00	
23/03/2017	520-Produits pharmaceutiques	1		B	40,88 EUR	40,88	34,75	6,13	0,00	
23/03/2017	900-Prestat./prod. non remboursables	1	0,00	B	62,29 EUR	62,29	0,00	62,29	62,29	
	<i>PNB L'autorisation préalable manque</i>									
23/03/2017	520-Produits pharmaceutiques	1		B	180,19 EUR	180,19	153,16	27,03	0,00	
						EUR	EUR	EUR		
						Total	338,00	234,35	103,65	

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Total à charge du RCAM 234,35

À payer la somme de 234,35

Somme à convertir en EUR au taux de 1,00 au 01/04/2017

Montant à payer sur le compte n° BE29310021522164

INFORMATIONS GÉNÉRALES

QUI CONTACTER?

+32 (0)2 2997777 - <https://ec.europa.eu/pmo/contact/en/form/19>

AFIN D'OPTIMISER LE TRAITEMENT DE VOS DEMANDES, NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES:

- . NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS. LES RELIER AVEC DES TROMBONES
- . ENVOYER UNE DEMANDE PAR ENVELOPPE OU GROUPEZ VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR FORMULAIRE
- . MENTIONNER VOTRE NUMÉRO PERSONNEL SUR CHAQUE DOCUMENT ENVOYÉ
- . NUMÉROTÉ VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES
- . **SIGNER VOS DEMANDES**

Personnel de la Commission, Agences exécutives

http://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/Pages/index.aspx

Délégations; Office des Publications; Personnel à la retraite, détaché ou en CCP

https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/Pages/index.aspx

Autres Institutions de l'UE et autres Agences

http://myintracomm.ec.testa.eu/hr_admin/fr/sickness_insurance/Pages/index.aspx

Si vous estimez qu'une erreur s'est glissée dans ce décompte, veuillez renvoyer vos observations sur une copie de celui-ci à votre bureau liquidateur.

Si, à la suite de ce contact, vous souhaitez néanmoins introduire une réclamation, votre attention est attirée sur les procédures à suivre et les délais impartis pour son introduction (art. 90 par.2 du Statut)

Serge CRUTZEN
RUELLE MASSIN 97A
4845 SART
Belgique